



BLUE2BGREEN
Conseils . Formation . Coaching
Assistance technique et commerciale
Expert en IRVE



Qualif-IRVE[®] + EV-Ready1.4F[®]

3 jours consécutifs, reprend les programmes P1+P2 de l'Etat et Q1+Q2 du Label EV-Ready1.4F

Formations spécialisées dans le domaine des IRVE : Initiation à la mobilité électrique, du marché et des solutions de recharge des VE-VHR – Stage QUALIF-IRVE, en vue d'obtenir une qualification spécialisée dans le domaine des IRVE (Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques)

Formation reconnue EV-Ready1.4F[®] par l'organisme ASEFA - LCIE sous les conditions définies par le label EV-Ready1.4D[®], N°EVR-OF / 2017-101



OBJECTIFS :

Connaître le marché de la mobilité électrique et des IRVE (Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques et Hybrides Rechargeables)

Connaître les modes de recharge, les types de prises, les cas de raccordement, savoir installer, exploiter et maintenir des IRVE,

Conseiller auprès de ses clients la meilleure solution en vue de répondre à ses besoins de mobilité et de recharge d'un ou de plusieurs VE ou VHR

Installer des bornes de recharges en conformité avec les normes, les lois et décrets en application dans notre pays, conseiller les clients sur les aides financière possibles



PUBLIC CONCERNE :

Electriciens, installateurs, Exploitants d'IRVE, Bureau d'études, Chargés d'affaires, Technico Commerciaux, Directions Techniques...

PREREQUIS :

Connaissance des normes électriques et des installations de type domestiques

Niveaux : BEP – BAC – BTS à dominance en électricité ou électronique

DUREE - SUIVI :

3 jours de formation consécutifs en interentreprises ou en intra

Nombre d'heures par stagiaire : 21 heures de formation

12 personnes maximum par stage

Les feuilles de présence signées par les stagiaires et le ou les formateurs et par demi-journée de formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN OEUVRE

Support de cours / documents remis aux stagiaires

PC avec présentation POWER POINT

Vidéoprojecteur et PC portable

Plate-forme pédagogique mobile multimarques - dédiée à la mobilité électrique

Formateurs (selon les sessions) :

Jean-Luc COUPEZ, 59 ans, [Licence CESI](#) - Président de **BLUE2BGREEN**, est consultant indépendant et formateur dans les Hauts de France à ROOST-WARENDIN et intervient sur l'ensemble des territoires français et Belges. **BLUE2BGREEN** est spécialisée dans le domaine des solutions de gestion des énergies sur les installations provisoires et experte en mobilité / IRVE, et plus particulièrement dans les études, la recherche et l'innovation, jusqu'à la production et l'assistance-conseils à la vente des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques et Hybrides Rechargeables (IRVE).

Pascal DROUOT Consultant électromobilité, expert technique, formateur, Master II en Génie Electrique – Master of Science G.E UNESCO – Directeur Bureau d'Etude, Formateur QualiPV 2010 – Formateur sécurité électrique – IRVE, 28 années d'expériences.

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

QCM : grille d'évaluation en entrée et sortie de formation, repris sur l'attestation de formation avec le niveau.

SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, **une attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation **sera remise au stagiaire** à l'issue de la formation. (Attestation de formation)



BLUE2BGREEN
Conseils . Formation . Coaching
Assistance technique et commerciale
Expert en IRVE

BLUE2BGREEN nom commercial - SASu JLC Consulting - Tel : 09 71 32 92 72 - 06 08 06 23 57 – jean-luc.coupez@orange.fr
<http://www.blue2bgreen.com> SIREN 809 737 141 SIRET 809 737 141 00014 CODE NAF 7490B - TVA FR83809737141
Organisme de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **31 59 08948 59** auprès du Préfet de la Région Nord Pas de Calais.

PROGRAMME du stage QUALIF-IRVE – 2017 – Durée 3 jours – soit 21 Heures

Introduction

Présentation de la Mobilité électrique
Présentation des marchés :
Privé, Public, Habitat collectif, E.R.P. etc
Fiscalité spécifique au VE et à l'infrastructure de charge
Aides au financement VE/VHR
Aides de l'état aux collectivités
Programme ADVENIR
Crédits d'impôts

Labels et Qualification développés

Décret du 12 janvier 2017 sur les IRVE
EV - READY© : Présentation et intérêt de la marque
EV - READY© : Droit d'usage de la marque
ZE - READY©, remplacé par EV - READY©

Véhicules concernés

Véhicules électriques et hybrides rechargeable
VAE – SCOOTERS – MOTOS – AUTOMOBILES

Technologies des batteries

Présentations générales des offres de stockage

Modes de charge & conséquences

Les prises de courant dédiées à la recharge
Les recharges : Normale / accélérée / rapide / induction
Les modes de recharge & connectique spécifique
Les conséquences de l'évolution des capacités de batterie

Sites de recharge et contraintes liées.

Privé, Public, Intérieur, extérieur, ERP, lieux de travail...
Choix des matériels
Exigence d'interopérabilité (décret 12-01-2017)
Exigences référentiel EV-READY© pour les matériels

Règles d'installation détaillées.

Recharge rapide. Recharge lente ou normal
Connexion au TGBT – MALT.
Sécurité des personnes et des biens
Sécurisation de l'accès à la borne
Rappel norme UTE NF-C 15100
Point de recharge (PDC) individuel et privé
Stations de recharge privées / ouvertes au public
Exigences spécifiques EV-READY© pour l'installation

Etude préalable et bilan énergétique

Etude préalable à l'installation d'une IRVE

Autocontrôle EV-Ready©

Procédure de contrôle en vue de l'établissement du certificat d'installation et de conformité à la recharge des VE/VHR

Travaux pratiques de mise en œuvre sur plateforme mobile équipée de multi technologies et multi marques :

Pendant toute la durée de la formation.



Pour tout renseignement contacter :

Jean-Luc COUPEZ

Tel : 06 08 06 23 57

E-mail : jean-luc.coupez@orange.fr

La Plate-forme pédagogique mobile dispose des marques suivantes :



Plugs for the world

...

Les logos sont propriété des marques respectives citées dans le présent document – tous droits réservés